

# COMMUNE DE BEAUPUY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

# COMPTE RENDU DU PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU VENDREDI 1<sup>ER</sup> MARS 2019  
À 21 heures EN MAIRIE DE BEAUPUY

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MAURICE GRENIER

**Étaient présents, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Messieurs Maurice GRENIER, Christian GALLAIS, Freddy DUHAMEL, Michel FEUGA, David LEXIN FLEUR, Patrick PERIC,  
Mesdames Henriette DAVID, Maryline CANNESANT, Annie COLIN, Marie-Madeleine MONFORT PERRIN, Patricia TERMOSIRIS.

**Absents sans procuration :**

Messieurs Jean-Louis DATSIRA, David MAMAN  
Mesdames Christine BIANCHIN, Céline MATRE

**Absents ayant donné procuration : /**

**Secrétaire de séance :** Maryline CANNESANT

Ouverture de la séance :

Monsieur Maurice GRENIER, Maire de la Commune de BEAUPUY, procède à l'appel et constate que, conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la condition de quorum est remplie.

Lecture et approbation du Compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal du 20 décembre 2018.

**1. Approbation du PLUiH**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité,

- à la proposition de prise en compte par Toulouse Métropole des réserves et des recommandations générales de la Commission d'Enquête et celles concernant la commune de Beaupuy.
- sur le projet de PLUi-H prêt à être soumis à l'approbation du Conseil de la Métropole.

**2. Approbation du RLPi**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité,

- sur la prise en compte des conclusions de la Commission d'Enquête et sur le projet de RLPi prêt à être soumis au Conseil de la Métropole pour approbation.

**3. SDEGH – Délibération de principe pour petits travaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 10 000 € sur ses fonds propres pour les petits travaux urgents

**4. Soutien à la résolution du 101<sup>ème</sup> congrès AMF**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, soutient cette résolution de l'AMF (dans ses discussions avec le Gouvernement).

**5. Indemnités de conseil du receveur**

Le Conseil municipal considérant que Madame Murielle BERTHON, Trésorier de Balma, Receveur de la Commune de Beaupuy, participe aux diverses informations indispensables à la gestion de notre collectivité et assure toutes prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable et qu'elle a donné son accord pour continuer à fournir ces prestations, a décidé de lui allouer chaque année, à compter du 01/07/2014, l'indemnité de conseil précisée à l'article 4, après vérification des éléments de calcul qui seront annexés au mandat de paiement.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année à l'article 6225 du budget.

## Questions diverses :

- ⊗ En fonction des opportunités : achat d'un Kangoo d'occasion et d'un tracteur-tondeuse (avec l'utilisation du montant affecté à cet effet)
- ⊗ Plaque d'égout volée
- ⊗ Rénovation des feux tricolores : programmée
- ⊗ Changement des lampadaires (La Butte – Le Bellevue) : programmé
- ⊗ Modification de l'éclairage de la salle polyvalente prévue fin mars
- ⊗ Travaux école : changement siphon et autres travaux
- ⊗ Changement des batteries (2) de l'auto-laveuse
- ⊗ Début mai : distribution des cartes électorales pour les élections européennes
- ⊗ Inauguration mise en place de la fibre optique : 14 mars 2019 à 11h00
- ⊗ Course pédestre : le 22 juin 2019
- ⊗ Mairie annexe : diverses réunions

Fin de séance : 23h00

